



Séance du mardi 12 mars 2019

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE DES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Lagarrigue

Sous la Présidence du Maire, Vincent Colom ; secrétaire de séance, Christelle Cabanis

Nombre de conseillers : 19 ; présents : 16 ; absents : 2 ; votants : 18

Présents : Mesdames Martine Piovésan, Christelle Cabanis, Nathalie Blanc, Claire Julien, Jocelyne Bonnet, Stéphanie Emile-dit-Bigas, Fabienne Perrot et Sandrine Boutié

Messieurs Vincent Colom, Christophe Castanet, Bernard Azam, Bernard Houles, Daniel Albert, Cédric Micoulaud, Christian Bru et Raymond Ortin.

Absents excusés : M^{me} Virginie Carrié (pouvoir à B.Azam), M. Jean-Louis Collet (pouvoir à M.Piovésan).

Absente : M^{elle} Laura Foulquier

Le procès-verbal du Conseil Municipal en date du 11 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- Présentation des comptes administratifs 2018 du budget général et du budget assainissement
- Affectation de résultats de l'exercice 2018
- Engagement des crédits d'investissement 2019
- Régularisation cadastrale et vente de terrain
- CEJ : concours gratuits MJC
- CEJ : concours gratuits crèche
- Informations et questions diverses

Les délibérations dans leur intégralité sont consultables en mairie.

Présentation des comptes administratifs 2018 du budget général et assainissement

Le compte administratif retrace l'ensemble des mouvements, c'est à dire l'ensemble des recettes et des dépenses effectivement réalisées par la commune sur l'année écoulée.

Le compte administratif 2018 du **budget général** fait apparaître un résultat **excédentaire en section de fonctionnement de 71 516,34 €** et un résultat **déficitaire en section d'investissement de 282 460,12 €** lié au paiement des entreprises qui travaillent sur le chantier de l'école alors que toutes les subventions pour ce projet n'ont pas été encore perçues.

Le compte administratif 2018 du **budget assainissement** fait apparaître un résultat **excédentaire en section d'exploitation de 3 528,30 €** et un résultat **excédentaire en section d'investissement de 3 680,42 €**.

(M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote)

Vote à l'unanimité

Affectation de résultats de l'exercice 2018

Budget général : Le **déficit d'investissement de 282 460,12 €** est reporté en déficit d'investissement sur le budget primitif 2019 et s'ajoute au déficit reporté pour un montant total de 297 580,70 €. Le **excédent de fonctionnement d'un montant de 71 516,34 €** est reporté à la fois en excédent de fonctionnement capitalisé et excédent antérieur reporté.

Budget assainissement : l'**excédent d'investissement de 3 680,42 €** est reporté en recettes d'investissement sur le budget primitif 2019 et s'ajoute à l'excédent antérieur pour un montant total de 75 920,51 €, quant l'**excédent d'exploitation de 3 528,30 €**, il est reporté en recettes d'exploitation et s'ajoute à l'excédent reporté pour un montant total de 21 496,97 €.

Vote à l'unanimité

Engagement des crédits d'investissement pour 2019

Certaines dépenses d'investissement relatives au chantier de l'école ne peuvent attendre le vote du budget primitif 2019 pour être mandatées. Dans ce type de situation, le code général des collectivités autorise l'engagement d'un quart du montant des dépenses d'investissement de l'exercice précédent, soit **283 866 €**.

Vote à l'unanimité

Ingénierie publique départementale



Le Département, garant de la solidarité territoriale et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux communes et EPCI manquant de moyens et de capacités dans le domaine de l'ingénierie publique. Dans ce contexte, le Département a édité un **guide de référence** définissant le cadre et l'organisation des missions susceptibles d'être accompagnées. La mise en œuvre de cette action d'appui fait l'objet de la signature d'une convention.

Régularisation cadastrale et vente de terrain

Une régularisation cadastrale s'impose rue Fr.Mitterrand, le SIAEP du Pas-des-Bêtes cédant pour l'euro symbolique à la commune la parcelle du château d'eau.

Vote à l'unanimité

CEJ : Concours gratuits MJC

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et par convention signée avec la MJC, la commune a mis à disposition, en 2018, les concours gratuits suivants :

Poste de coordonnateur (47 472,68 €) + loyer (27 000 €) + charges locatives (24 974,03 €) + mise à disposition du matériel (5 000 €) + mise à disposition du personnel (27 847,42 €)

Pour l'année 2019, la commune met à disposition les concours gratuits prévisionnels suivants :

Poste de coordonnateur (48 000 €) + loyer (29 000 €) + charges locatives (30 000 €) + mise à disposition du matériel (5 000 €) + mise à disposition du personnel (28 000 €)

Vote à l'unanimité

CEJ : Concours gratuits crèche

Dans le cadre du Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF et par convention signée avec la crèche « Les p'tits bouts », la commune a déclaré, en 2018, les concours gratuits suivants :

Loyer (19 000 €) + mise à disposition du personnel et du matériel, charges locatives, contribution volontaire à LEC&GS (8 207,50 €) dont 55 % de retour subvention CAF.

Pour l'année 2019, la commune déclare les concours gratuits prévisionnels suivants :

Loyer (19 000 €) + mise à disposition du personnel et du matériel, charges locatives, contribution volontaire à LEC&GS (10 000 €).

Vote à l'unanimité

INFORMATIONS / QUESTIONS DIVERSES

- **Commémorations du 8 mai : Mardi 7 Mai 2019 à 18h30**
- **Portes ouvertes à l'école** : L'équipe municipale vous invite à une visite guidée du nouveau groupe scolaire le :
Samedi 4 Mai 2019 de 9h00 à 12h00
- **Elections européennes**
Les citoyens français pourront désigner leurs représentants au Parlement européen en allant voter le **dimanche 26 mai 2019**.
- **Ateliers O'TOP pour les plus de 60 ans !**
Le prochain atelier « LA MAISON A JOUER » entièrement gratuit débutera le mardi 7 mai à la salle du Plô (bibliothèque).
Renseignements et pré-inscriptions à la mairie, nombre de places limité.

Plus d'informations en ligne sur le site de la commune www.lagarrigue81.fr